

Article 1er de l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Date de mise à jour : 31 Mars 2023

Notre analyse

Cet article renvoie vers l'annexe I pour consulter la liste des diplômes professionnels (CAP, BAC pro, BTS...) permettant la délivrance par l'employeur d'une AIPR.

Article 1er de l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 susvisé, la liste des diplômes professionnels délivrés par les ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur permettant la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) figure en annexe I du présent arrêté.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



AIPR : quelle est sa durée
de validité ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)